

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

01. Installation de deux conseillères municipales

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Françoise LAURENT

Par courrier en date du 19 décembre 2023 réceptionné le 19 décembre 2023, Madame Rosine LEVERRIER, conseillère municipale de Vire Normandie, conseillère communale de la commune déléguée de Vire a fait connaitre son souhait de démissionner de toutes ses fonctions à Monsieur le Maire de la Commune de Vire Normandie.

Il convient de procéder au remplacement de Madame Rosine LEVERRIER, en qualité de conseillère municipale de la liste « Vire Normandie écologique et solidaire » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020. Conformément à l'article L270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Madame Anne-Sophie MELLET, arrivant la suivante sur la liste a été sollicitée pour siéger au Conseil Municipal et a fait part de son souhait de ne pas y siéger, par un courrier en date du 15 janvier 2024.

Monsieur Clément BOISSEL, arrivant ensuite sur la liste a donc été sollicité pour siéger au Conseil Municipal et a fait part de son souhait de ne pas y siéger par courrier en date du 1^{er} février 2024.

Par courrier en date du 02 février 2024, Madame Françoise LAURENT, placée après le dernier élu sur la liste « Vire Normandie écologique et solidaire » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020, a été appelée à remplacer Madame Rosine LEVERRIER en tant que conseillère municipale de Vire Normandie et conseillère communale de Vaudry et a été invitée à siéger à la séance du conseil municipal de Vire Normandie du 14 Février 2024.

Madame Nicole DESMOTTES, présidente de séance, procède à l'installation de Madame Françoise LAURENT en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Vaudry.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Françoise LAURENT en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Vaudry.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Madame Sylvie ROBLIN

Par courrier en date du 29 janvier 2024, Monsieur Marc ANDREU SABATER a adressé au représentant de l'Etat dans le Département du Calvados sa démission de ses fonctions de maire de Vire Normandie ainsi que de conseiller communal et municipal de Vire Normandie.

Par courrier en date du 1^{er} février 2024, notifié le 2 février 2024, Monsieur le Préfet du Calvados a accepté cette démission.

Suite à l'acceptation de cette démission, il convient de procéder au remplacement de Monsieur Marc ANDREU SABATER, en qualité de conseiller municipal de la liste « Ensemble pour Vire Normandie » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020. Conformément à l'article L270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Par courrier en date du 2 février 2024, Madame Sylvie ROBLIN, placée après le dernier élu sur la liste « Ensemble pour Vire Normandie » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020, a été appelée à remplacer Monsieur Marc ANDREU SABATER en tant que conseillère municipale de Vire Normandie et conseillère communale de Saint Germain de Tallevende et a été invitée à siéger à la séance du conseil municipal de Vire Normandie du 14 Février 2024.

Madame Nicole DESMOTTES, présidente de séance, procède à l'installation de Madame Sylvie ROBLIN en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Saint Germain de Tallevende.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Sylvie ROBLIN en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Saint Germain de Tallevende.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Première Adjointe,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 04

Nombre de membre absent: 02

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Première Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LECLERC Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060776-20240214-DEC2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.